

2025-2026	Master	Sciences de la Mer			
	Niveau	MASTER 1 CT	MASTER 2	MASTER 2	MASTER 2
	Parcours		Parcours PHYMER CT	Parcours IPA CT	Parcours CHARME CT
Semestre 1 Session 1	Rentrée	Le 08/09/2025 à 10 heures	Le 08/09/2025 à 14 heures	Le 08/09/2025 à 14 heures	Le 08/09/2025 à 14 heures
	Début des enseignements	A partir du 08/09/2025			
	Fin des enseignements	19/12/2025	19/12/2025	19/12/2025	19/12/2025
	Examens semestre impair	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et/ou au plus tard le 19/12/2025 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et au plus tard le 19/12/2025 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et au plus tard le 19/12/2025 inclus	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et au plus tard le 19/12/2025 inclus
	Jury de semestre impair	du 26/01/2026 au 6/02/2026			
Semestre 2 Session 1	Début des enseignements	05/01/2026			
	Fin des enseignements	10/04/2026			
	Stage	Possible du 13/04/2026 au 12/06/2026 d'une durée de deux mois ¹ - Soutenances possibles du 15 au 17/06/2026 inclus **	Possible du 5/01/2026 au 17/07/2026 d'une durée de 5 à 6 mois* - Soutenances possibles du 29/06 au 10/07/2026 ou du 1er au 4/09/2026 **	Possible du 5/01/2026 au 17/07/2026 d'une durée de 5 à 6 mois* - Soutenances possibles du 29/06 au 10/07/2026 ou du 1er au 4/09/2026 **	Possible du 5/01/2026 au 17/07/2026 d'une durée de 5 à 6 mois* - Soutenances possibles du 29/06 au 10/07/2026 ou du 1er au 4/09/2026 **
	Stage non attributif d'ECTS	Possible sur l'année pour les redoublants d'une durée maximale de 6 mois hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider **	Possible sur l'année pour les redoublants d'une durée maximale de 6 mois hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider **	Possible sur l'année pour les redoublants d'une durée maximale de 6 mois hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider **	Possible sur l'année pour les redoublants d'une durée maximale de 6 mois hors emploi du temps obligatoire des enseignements à valider **
	Examens semestre pair	Examens anticipés après chaque enseignement au fil de l'eau et au plus tard le 10/04/2026 inclus			
	Jury de semestre pair et d'année	du 18 au 19/06/2026	du 6 au 10/07/2026 et/ou du 7 au 18/09/2026	du 6 au 10/07/2026 et/ou du 7 au 18/09/2026	du 6 au 10/07/2026 et/ou du 7 au 18/09/2026
Session 2	Session semestre impair	du 7 au 9/07/2026 inclus	en parallèle des soutenances de stage	en parallèle des soutenances de stage	en parallèle des soutenances de stage
	Session semestre pair	du 7 au 9/07/2026 inclus			
	Jury session 2	du 8 au 10/07/2026	du 7 au 18/09/2026	du 6 au 10/07/2026 si tous les stages sont soutenus en juillet et/ou du 7 au 18/09/2026 dans le cas inverse	du 6 au 10/07/2026 si tous les stages sont soutenus en juillet et/ou du 7 au 18/09/2026 dans le cas inverse

Vacances universitaires	Toussaint	Du 25 OCTOBRE 25 au 2 NOVEMBRE 25 inclus
	Noel	Du 20 DECEMBRE 25 au 4 JANVIER 26 inclus
	Hiver	du 21 FEVRIER au 1er MARS 26 inclus (sauf si stage)
	Printemps	du 18 au 26 AVRIL 26 inclus (sauf si stage)
	Eté	à partir du 18 JUILLET 26 (fermeture établissement)

¹ Toute durée inférieure ou supérieure relève d'une situation devant rester marginale. Elle est soumise à l'approbation du directeur sur appréciation du responsable d'année qui veillera d'une part, à conserver une cohérence pédagogique en termes d'acquisition des compétences pour la délivrance d'un même diplôme et d'autre part, à harmoniser l'évaluation des étudiants au moment de l'unique période de soutenances de stages.

* Dates pouvant fluctuer en fonction de la situation particulière de l'étudiant - Le stage pourra alors s'étaler jusqu'au 31/08/2026 sous réserve pendant la fermeture de l'université, de la mise en place du suivi pédagogique et administratif correspondant, avec une soutenance de stage en septembre

** Pour les redoublants, dates possibles dès le début de l'année jusqu'à la date de fermeture de l'université, sous réserve de l'emploi du temps obligatoire des enseignements restant à valider

NB Stages : la durée est établie en mois calendaires sur la base d'un temps complet - Le nombre d'heures est calculé sur la base théorique de 22 jours par mois, 7 heures par jour, 35 heures par semaine - Cette conversion en heures est requise pour le calcul de la gratification éventuelle.